



Séparation de corps et de biens

Par **vanessa17021977**, le **04/05/2008** à **15:37**

Bonjour Maître,
depuis 2 ans je ne vis plus avec mon mari, on voudrait effectuer une séparation de corps et de biens comment cela se passe-t-il ?(démarches, coûts, etc....)ces séparations prennent effet à quelle date , lors de notre séparation il y a 2 ans, ou le jour de la prononciation de la séparation ? car si on a les preuves que nous ne sommes plus ensemble depuis 2 ans, ya t il moyen de faire partir la date d'effet de la séparation d'il y a 2 ans car entre temps mon ex mari a fait des prêts et pour la déclaration d'impôt cela fausse tout car il touche plus que moi et je n'ai pas envie de payer pour lui.

Merci.